



## PROCEDURE D'AGREMENT DES INTERVENANTS BENEVOLES EN PATINS

### 1. REUNION D'INFORMATION :

Lors de laquelle seront abordés les points suivants :

#### I – Domaine réglementaire :

- taux d'encadrement renforcé
- règles relatives à la répartition des rôles entre enseignant, intervenant (bénévole ou professionnel), accompagnateur et responsabilités de chacun
- équipements de sécurité obligatoires (casque, coudières, genouillères, protège-poignets)
- règles de sécurité liées à l'activité et au lieu de pratique (entrée sur la patinoire ou sur le site de patinage, sens de circulation, sortie de la patinoire ou du site de patinage, zones dangereuses, moments à risques, conduite à tenir en cas d'accident, place des adultes lors d'un déplacement, écart à respecter entre deux patineurs...)

#### II – Domaine des contenus d'enseignement et d'animation :

- enjeux et spécificité du patinage et la compétence spécifique développée (adapter ses déplacements à différents types d'environnements, ici dans sur des engins et dans un milieu instables)
- objectifs opérationnels : se déplacer/se propulser, gérer sa trajectoire et sa vitesse, s'arrêter, enjamber, sauter, coordonner et enchaîner ses actions
- importance éducative du moment d'équipement

### **III – Domaine de l'intervention pédagogique :**

- conseils relatifs à la gestion du groupe et au rôle éducatif de l'adulte : mettre les élèves en situation d'accomplir une tâche dans le cadre d'un aménagement du milieu, éviter un excès de consignes techniques et la démonstration, privilégier une grande quantité d'action afin de permettre des apprentissages et leur stabilisation, intégrer progressivement les difficultés pour les faire évoluer, encourager...
- importance de la concertation préalable (répartition des tâches ou des ateliers et information, de préférence écrite, quant aux consignes à donner et aux situations à organiser) et de la régulation avec l'enseignant de la classe
- intérêt d'un travail suivi avec un groupe d'élèves ou sur un atelier thématique
- gestion parfois difficile de leurs propres enfants (confusion du statut de l'adulte)

### **IV – Domaine de l'utilisation du matériel :**

- réglage des patins en fonction de la pointure de l'enfant et utilisation d'une trousse de matériel pour effectuer les réglages et les petites réparations rapides
- vérification des éléments de sécurité

### **2. CONTROLE TECHNIQUE :**

### **V – Domaine de la pratique personnelle : test de niveau de compétence technique**

La compétence sera validée à partir de la réussite aux épreuves suivantes :

1. S'équiper et chausser des patins
2. Prendre de la vitesse
3. S'arrêter le plus près possible du 1<sup>er</sup> obstacle (une barre posée sur deux plots) sans le faire tomber
4. Enjamber deux obstacles (une barre posée sur deux plots) distants de 0,30 m
5. Slalomer entre des plots
6. Prendre de la vitesse pour rouler ou glisser en gardant les patins parallèles et une trajectoire linéaire dans un couloir de 5 m x 0,50 m
7. Passer sous un fil ou un ruban tendu à 1,50 m de hauteur
8. Prendre un objet dans un carton posé au sol et le déposer dans un carton un peu plus loin